

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le vendredi 12 juin 2026

DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-PROCÈS VERBAL-34

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 18 MAI 2026

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 18 mai 2026.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le vendredi 12 juin 2026

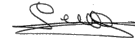
Fait à Créteil, le vendredi 12 juin 2026

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 12
Quorum : 20	Votes exprimés : 25
Membres présents : 12	Pour : 25
Membres représentés : 13	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 25	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 18 mai 2026.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (PLÉNIÈRE)

DU

LUNDI 18 MAI 2026

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Membres du conseil présents

Mme BERGÈS Karine : Présidente de l'UPEC

Collège A :

- M. JOURDAN Philippe
- Mme GOROCHOV Nathalie

Collège B :

- Mme MARQUEZ Sonia
- M. GERMAIN Philippe
- Mme BARAU Caroline
- M. AISSAT Abdelrazak

Collège BIATSS :

- Mme SAINT-FLEURY Sandra
- M. HUET Jean-Baptiste
- Mme LARAIN Lydia
- M. COSTES Bruno

Collège dit des « Usagers » :

M. GACHOWSKI Thomas (Usagers Titulaire)

M. LEJEUNE Mathieu (Usagers Titulaire)

Membres du conseil représentés (Procurations)

Collège A :

- Mme PERELMAN Galina a donné pouvoir à Mme MARQUEZ Sonia
- Mme GOROCHOV Nathalie a donné pouvoir à Mme BARAU Caroline

Collège B :

- M. DOMINGUES Rui Patrick a donné pouvoir à M. AISSAT Abdelrazak
- M. COHEN Laurent a donné pouvoir à M. JOURDAN Philippe
- Mme BONNASSIEUX Corinne a donné pouvoir à Mme BERGÈS Karine, puis à M. AISSAT Abdelrazak
- Mme RIFAI Hala a donné pouvoir à Mme Caroline BARAU

Collège BIATSS :

- Mme SAINT-FLEURY Sandra a donné pouvoir à Mme LARAIN Lydia (en cours de séance)

Collège dit des « Usagers » :

- Mme ZILLIGEN Lyssandre a donné pouvoir à M. LEJEUNE Mathieu
- Mme KACI Anaïs a donné pouvoir à M. LEJEUNE Mathieu
- Collèges dit des « Personnalités extérieures » : Mme PREVOT-CARPENTIER Muriel : pouvoir à Mme Karine BERGÈS

Invités et experts présents

M. THAUVRON Arnaud (VP Formation et de la CFVU)
M. LEONEL Eric (VP Orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat)
Mme GOULLET DE RUGY (VP Vie étudiante et engagement)
Mme FRENKIEL Emilie (Assesseure engagement, vie étudiante, vie de campus et dispositifs participatifs)
M. TUZLU Taylan (Directeur de cabinet)
M. REY Julien (DGSA des Réussites étudiantes et Science Engagée)
M. COMBESCOT Sébastien (Directeur adjoint INSPE)
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra (Directrice EPISEN)
Mme FAURE Bénédicte (Directrice IUT CV)
Mme VIALLE Elisabeth (Co-Directrice LLSH)
M. BASSAGLIA Yann (Directeur ST)
M. PALAU Yves (Directeur IEP)
M. VIDEAU Yann (Directeur SEG)
Mme BENARD Frédérique (Directrice DEVE)
Mme CHAFI Pauline (Directrice Adjointe DEVE)
Mme MARTIN Dara (Assistante de direction DEVE)
Mme BENOIST Joanna (Responsables du pôle organisation des études au SIOE)
Mme FAURE Joëlle (Responsable SCUIO-BAIP)
Mme SIMOUTRE Laure (Responsable VDC)
Mme DULIC Sanja (Responsables du pôle offre de formation au SPOF)
Mme DONISCHAL Inès (Cheffe de projet « Co-conception des formations » au SPOF)
M. BEKHTI Sid Ahmed (Chargé de mission engagement étudiant au Pôle Projet de la DEVE)

Ordre du jour

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
2. VIE ÉTUDIANTE.....	19
3.1 Examen des propositions de la commission CVEC – 4 ^e appel à projets – Exercices 2025-2026	19
3.2. Examen de la mise à jour du cadrage engagement étudiant pour 2026/2027 22	
4. ORGANISATION DES ÉTUDES.....	24
4.1 Examen des maquettes 2M3C des formations 2026/2027.....	24
4.2 Examen de la mise à jour des dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences – 2026/2027	25
4.4 Examen de la campagne pour les Diplômes universitaires (DU), les Certificats d'Université (CU) et les Diplômes Interuniversitaires (DIU) – 3 ^e vague	27
4.5 Examen de l'annexe relative au projet d'arrêté d'accréditation de la nouvelle offre de formation.....	30
4.6 Présentation de la liste des Primes de Responsabilité Pédagogique (PRP) 2026-2027 pour les enseignants du second degré et les hospitalo-universitaires	31

La séance débute à 14 heures 04.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. THAUVRON : Je vous propose que nous débutions. La parole est à la présidente.

Mme BERGÈS : Merci Arnaud. Bien chers collègues, bonjour. Nous souhaiterions apporter une petite modification à l'ordre du jour, car je dois exceptionnellement partir à 15 h 30. Je désire d'abord vous présenter un point d'information sur deux ou trois événements récents. Je souhaite également que nous évoquions les deux motions prévues initialement en fin de séance. La première, concernant les frais différenciés, n'apparaît pas à l'ordre du jour, car elle est arrivée ce matin. La seconde est bien inscrite à l'ordre du jour dans les questions diverses, mais je vais également la traiter dès à présent. Je prends le temps de les aborder en introduction, puisque je serai absente en fin de séance, afin de vous transmettre ces quelques points d'information.

Le premier point est purement informatif. Je tiens à remercier les équipes de la DEVE, précisément le pôle Campus, ainsi que les équipes du SCUIO-BAIP pour l'organisation, mercredi dernier, la veille du pont, d'un premier événement intitulé « Afterwork : au cœur de l'emploi étudiant ». Cette rencontre a regroupé des étudiants employés par l'université, plus particulièrement des tuteurs que l'on appelle mentors ou ambassadeurs. Nous comptons à peu près 400 étudiants bénéficiant d'un emploi au sein de l'université, que vous croisez régulièrement lors de nos manifestations. Cet événement avait pour but de faire connaître ces dispositifs « UPEC employeur » à nos étudiants. Des témoignages ont été apportés par des étudiants qui occupent l'un de ces emplois depuis quelques années ou plus récemment. L'objectif était de valoriser ce dispositif, la grande variété des types d'emplois que nous proposons et qui sont très appréciés, et de mettre en lumière les avantages de pouvoir être employé par l'université dans laquelle on étudie.

Ce temps d'échange avec les étudiants venait faire écho à une visite ministérielle la semaine dernière. Le cabinet du ministre du Travail nous a saisis pour organiser à l'UPEC une table ronde et un échange avec des étudiants et des partenaires sur la thématique de la conciliation entre les études et l'emploi. Le ministre du Travail, Monsieur FERRANDOU, était accompagné de notre ministre de tutelle, Philippe BAPTISTE, et de la ministre des Sports, Marina FERRARI. Cette visite, orchestrée par le ministre du Travail, portait spécifiquement sur les questions en lien avec l'emploi étudiant. Plusieurs d'entre nous étions présents. Les échanges se sont révélés particulièrement intéressants, car nous avons pu donner la parole à la fois à des étudiants et à leurs employeurs. Cela a permis de montrer les avantages d'occuper un emploi et la plus-value que cela représente pour un étudiant afin de faire mûrir ses compétences sur le marché du travail. Nous avons toutefois rappelé le risque de fragilité, car certains cumulent plusieurs emplois, ce qui peut devenir un vecteur de vulnérabilité.

Nous avons également insisté pour que l'Observatoire des réussites étudiantes puisse s'exprimer, et nous remercions les collègues pour leur présentation. Le ministre du Travail était loin d'imaginer que l'université produit aussi de la recherche sur ces sujets. Cet observatoire a pour objectif d'irriguer et d'alimenter la réflexion autour des réussites et de l'emploi étudiant. Cette visite institutionnelle, marquée par une

expression très libre des étudiants et des partenaires, a trouvé un excellent complément interne avec l'afterwork de mercredi dernier. Je réitère mes remerciements aux services de la DEVE et du SCUIO-BAIP pour leur investissement, qui a été extrêmement souligné par nos tutelles. Nos services sont pleinement impliqués dans ces questions de vie étudiante qui constituent, vous le savez mieux que quiconque en tant qu'élus, le cœur et le poumon de notre université. Il est important de réaliser ce récapitulatif pour donner de la visibilité aux belles réussites et au potentiel de l'UPEC. Ces deux événements ont placé l'emploi étudiant et la conciliation entre l'emploi et les études au cœur de nos réflexions, et ils alimenteront le travail de nos collègues des services dans une démarche d'amélioration continue. Si vous avez des questions sur ce sujet, n'hésitez pas à m'interrompre. Je tenais à vous rendre compte de ce chantier de réflexion.

Le deuxième point concerne la motion sur les frais différenciés, portée à notre connaissance et transmise par les services ce matin. Cette motion reflète une situation que nous connaissons bien : la mobilisation autour des frais différenciés à la suite de la parution du décret ministériel concernant les droits d'inscription des étudiants internationaux extracommunautaires. Ce texte vient bouleverser notre politique en la matière. À l'UPEC, le cadre réglementaire prévoit des frais différenciés pour les étudiants extraeuropéens, mais ce principe est très largement aménagé dans le respect du cadre légal, comme nous en avons discuté à plusieurs reprises en CFVU. Le décret publié vient remettre en cause cet équilibre. Il limite fortement la capacité à accorder des exonérations et impose un plafonnement strict de ces exonérations à 10 %. Dès la publication de ce décret, et même deux jours auparavant, les organisations étudiantes nous ont saisis, suivies par les organisations syndicales dans le cadre d'une mobilisation unitaire. Un communiqué commun a été publié et une assemblée générale s'est tenue la semaine dernière, le 5 mai, le jour du vote de ce décret au CNESER. Lors de cette assemblée générale, la poursuite de la mobilisation a été évoquée. Demain, mardi 19 mai, une délégation de collègues et d'étudiants doit partir de l'UPEC en direction du rectorat.

Entre-temps, le ministre a commencé à évoquer, lors de sa visite, un desserrage de ce plafond de 10 %. La dernière proposition consiste à passer à 20 %. Cela ne suffit pas, mais c'est un premier facteur d'avancement dont nous devons tenir compte, sans pour autant abandonner la mobilisation. Pour votre information, après-demain, jeudi matin, au sein de France Universités, un point important sera consacré à ces frais différenciés lors de la conférence des présidents. Nous restons pleinement mobilisés sur cette question dans les jours à venir. Toutefois, la motion proposée ce matin ayant pour objet les frais différenciés, cette question relève techniquement de la compétence du Conseil d'Administration (CA). Notre avis serait donc de la revoir afin de la présenter en CA de façon plus ample et unitaire, puisque la mobilisation est unitaire au sein de l'établissement. Cela n'empêche pas que nous puissions nous exprimer sur le sujet ici. Si tu souhaites ajouter quelque chose, Arnaud.

M. THAUVRON : J'ai l'impression que l'étudiant qui portait la motion n'est pas là, Philippe GERMAIN.

M. GERMAIN : Oui, alors il y a deux choses qui ont été dites : présenter en CA et pas en CFVU. Je reviens sur ces deux réserves. Si je comprends bien, il ne faudrait pas présenter cela en CFVU. Je ne sais pas ce que fera le CA, et je souhaite qu'il vote une motion, mais il me semble que la CFVU est le lieu naturel où l'on parle des conditions

de travail et de vie des étudiants. Nous sommes précisément au cœur de la vie des étudiants avec cette question des frais différenciés. Même si la CFVU ne vote pas directement cette mesure, elle est légitime et il est assez naturel qu'elle se positionne sur la question, pour formuler un avis indicatif. Par ailleurs, lorsque vous parlez de retravailler le texte dans un sens plus unitaire, pouvez-vous être plus précise ? J'imagine que certaines parties soulèvent des réserves de la part de la présidence.

Mme BERGÈS : Non, je souhaitais simplement disposer de plus de temps pour l'étudier, puisqu'elle a été soumise officiellement ce matin. Elle a circulé quelques jours auparavant, mais le dépôt officiel s'est fait ce matin alors que nous étions en réunion. Je voulais simplement pouvoir m'y plonger davantage. Cela ne signifie pas qu'il ne fallait pas en parler ou faire une motion. J'ai relevé quelques corrections d'orthographe à revoir, mais les réserves ne se limitent pas à des questions de forme.

M. GERMAIN : S'il ne s'agit que de questions d'orthographe... Serait-il possible de projeter le texte ou de le faire circuler afin que tout le monde puisse le lire ? Cela permettrait d'avoir un premier échange et de déterminer s'il s'agit de problèmes de forme ou de contenu.

Mme BERGÈS : Souhaitez-vous que nous lisions le texte ? Je l'ai à ma disposition, la lecture sera assez courte. Nous pouvons également le projeter. Il n'est pas très long, cela ne prendra pas beaucoup de temps. Je vous propose d'en prendre connaissance le temps que le document soit affiché. J'aurai un point précis à vous apporter à l'issue de la lecture.

M. JOURDAN : J'ai une première remarque. Je connais bien le texte en question. Sans entrer dans la discussion de fond que je laisserai à mes collègues, je trouve que la mention selon laquelle ce décret « accredité la notion de préférence nationale » n'a pas sa place ici. Il n'y a aucune référence à ce concept dans le texte de loi. On peut s'opposer au décret, mais cette notion de préférence nationale est politiquement très connotée, et je pense qu'elle affaiblit notre démarche plus qu'elle ne la renforce. Cela politise un débat qui mérite d'être abordé avec des arguments statutaires et réglementaires bien plus forts, tandis qu'ici, on pourra nous opposer le fait que ce terme ne figure pas dans le texte.

M. LEJEUNE : Mathieu LEJEUNE, élu étudiant de la Fédération de Créteil. La motion a circulé de notre côté, mais je constate qu'il manque notre soutien officiel sur le document. En tant que première organisation représentative de l'université, je trouve cela regrettable, d'autant plus que nous avons entamé les démarches avec les autres organisations syndicales étudiantes. Nous aurions aimé être associés à cette motion. La vice-présidente étudiante s'est jointe aux conversations pour essayer de collaborer sur ce texte, et la Fédération de Créteil a publié un communiqué de communication qui a été relayé par les associations locales. Nous n'avons rien à redire sur le fond de la motion. Concernant la remarque de notre collègue sur le terme de préférence nationale, cela fera l'objet de nos discussions, mais la Fédération de Créteil soutient pleinement cette motion. Si nous parlons clairement, il s'agit bien de préférence nationale ; c'est mon avis. Ce terme est fort, mais soit il donne de la résonance à la position de notre université en montrant notre opposition ferme à la proposition du ministère, soit il nous affaiblit. La Fédération de Créteil est favorable au maintien de cette expression, qui a été discutée et validée par les organisations syndicales étudiantes et les organisations représentatives.

M. GERMAIN : Je constate que beaucoup d'étudiants sont absents. Mais sur le fond, as-tu des remarques à formuler moyennant cette précision ? J'entends que nous sommes d'accord sur ce point.

Mme BERGÈS : Nous n'entendons pas les interventions depuis la tribune. Pouvez-vous utiliser un micro, car l'écoute est difficile d'ici. C'est précisément pour cela que j'évoquais la nécessité d'une démarche unitaire, afin que la position soit plus claire.

M. THAUVRON : Concernant la préférence nationale et l'application du texte, il y a un problème de fond sur la toute dernière phrase : « Elle s'engage à ne pas les appliquer en son sein ». Nous devons respecter la loi à l'UPEC. Cette phrase est de trop, d'autant plus que le paragraphe précédent exprime déjà exactement la même idée d'opposition. Le dernier paragraphe est donc problématique.

Mme BERGÈS : C'est le point que je voulais souligner. Le reste du texte peut faire l'objet de discussions, mais la dernière phrase pose une difficulté. Lors de l'assemblée générale, la mobilisation a été actée contre le décret actuel limitant les exonérations, mais nous ne nous sommes pas engagés sur la suppression globale des droits différenciés. C'est une réflexion à mener, mais en l'état, les frais différenciés s'appliquent. À ce stade, nous ne pouvons pas engager l'établissement à ne pas appliquer les textes réglementaires en son sein, alors qu'un règlement a été voté. C'est cette dernière phrase qui pose problème.

M. GACHOWSKI : Je prie le conseil de m'excuser pour mon retard. Je ne pensais pas que nous étudierions la motion immédiatement. Pour préciser la position de notre organisation syndicale étudiante [Bouge Ta Fac], nous voyons notre logo sur la motion et nous la soutenons pleinement. Notre objectif a toujours été de nous opposer aux frais différenciés. Nous sommes conscients des efforts et des aménagements d'exonération réalisés au sein de l'université, mais nous ne soutiendrons jamais les frais différenciés mis en place par le plan « Bienvenue en France » par le ministère. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la politique contre laquelle nous nous battons. Nous ne reculerons pas sur ce point et nous n'accepterons pas cet état de fait.

Mme GOULLET DE RUGY : Je vous remercie pour le micro. Il est important que cette motion soit unitaire et que toutes les organisations soient intégrées dans les logos et les expressions. C'est la dernière phrase qui me gêne, dans la mesure où l'université est contrainte de composer avec la loi. En revanche, la phrase précédente demandant la suppression des droits différenciés ne me pose pas de difficulté. Cette réglementation a généré à l'UPEC d'importantes dépenses RH pour gérer ce qui s'apparente à une usine à gaz d'exonérations. Il est légitime d'exprimer publiquement une orientation sur les politiques publiques que nous souhaitons pour l'université, même si une motion locale ne modifie pas immédiatement les décisions nationales. Il en va de même pour la préférence nationale. Un tri s'opère sur la nationalité des diplômés, ce qui n'est guère préférable. Ce n'est pas nous qui jouons avec le feu en introduisant ces notions, c'est le ministère. Je suis donc favorable au maintien de ce terme, conformément à l'expression des étudiants.

M. GERMAIN : Au regard de ce tour de table, en intégrant les logos de la Fédération de Créteil et de Bouge Ta Fac, je propose que la CFVU procède au vote de cette motion. Le consensus consiste à retirer la dernière phrase concernant l'engagement de non-

application du texte de loi. Il y a une question de calendrier et de rapport de force pour faire bouger le débat. La protestation monte actuellement au niveau national ; si le ministre recule en évoquant un passage de 10 % à 20 % ou 30 % avec des périodes intermédiaires, c'est parce qu'il sent que la contestation grandit.

Mme BERGÈS : Je pense qu'il l'a effectivement bien senti.

M. GERMAIN : Il faut donc continuer à pousser dans ce sens. Je propose que nous soumettions cette proposition au vote.

Mme BERGÈS : Très bien, nous retirons la dernière phrase et nous ajoutons les logos des organisations.

M. THAUVRON : Nous allons faire le point sur les pouvoirs, les procurations et les votants. Sous réserve de la suppression de la dernière phrase, je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre cette motion ? Aucune voix contre (aucune procuration contre).

Qui s'abstient ? 1 abstention (plus 1 procuration pour abstention).

La motion modifiée est adoptée. Je vous remercie pour la rapidité des débats. Nous passons à la seconde motion.

Le projet de motion contre la généralisation des frais d'inscription différenciés a reçu un avis favorable à la majorité, 19 voix pour et 2 abstentions.

Mme BERGÈS : La seconde motion apparaît à l'ordre du jour dans les questions diverses. Elle concerne le SUAPS et porte sur la reconnaissance, la pérennisation et le développement du sport à l'université. Je souhaite intervenir sur ce point afin de vous apporter des informations factuelles sur la situation du service. La situation du SUAPS est compliquée depuis plusieurs mois, et la motion en fait état. Je désire toutefois nuancer l'idée selon laquelle rien n'est fait ou que la situation serait au point mort. Nous sommes pleinement saisis de ce dossier et mobilisés depuis plusieurs mois. La motion décrit une réalité complexe, marquée par des difficultés pour les personnels du SUAPS d'exercer leurs missions dans des conditions soutenables. Nous entendons ces difficultés, et nous sommes en lien régulier avec le Conseil des Sports et la directrice du service, Virginie LE HENNAF, avec qui j'ai personnellement échangé.

L'équipe présidentielle n'a pas l'intention de mettre à mal le SUAPS à l'UPEC. Ce service constitue un levier à part entière pour la pratique sportive et pour l'égalité des chances. L'accès au sport via l'université est essentiel, au même titre que l'accès à la culture. Nous portons politiquement le SUAPS, car il est un vecteur de réussite et de santé pour les étudiants et les personnels. Le travail de réflexion est engagé, et la motion mentionne des requêtes précises concernant l'appui en postes RH. Je souhaite apporter des faits précis sur ce point.

La situation en termes de personnel titulaire a été mise en avant. Deux collègues vont partir à la retraite. Cela a été abordé avec le Conseil des Sports. Ces collègues ont informé tardivement l'établissement, en mars, de leur intention de faire valoir leurs droits à la retraite. Avant que le dossier officiel ne soit déposé, il est impossible d'inscrire les postes dans la campagne d'emploi. Dès le mois de mars, à la suite du Conseil des Sports, nous avons acté ces départs. Dans la campagne d'emploi qui sera

votée pour 2025-2026, deux postes d'ESAS (anciennement PRAG) sont inclus pour assurer le remplacement de ces deux collègues. Nous avons la volonté forte de ne pas laisser ces postes vacants. Toutefois, pour la rentrée 2026, la campagne de recrutement répondant à un calendrier de concours national, nous allons recruter deux enseignants contractuels pour une durée d'un an à compter du 1er septembre afin de remplacer les collègues partants. Le travail est engagé pour que ces contractuels soient en poste dès la rentrée.

Concernant l'appui administratif, le gestionnaire de catégorie B est actuellement en congé maternité, et son retour est prévu pour juin 2026. Depuis octobre 2025, un renfort exceptionnel de catégorie C a été recruté pour une durée d'un an à la demande de la DEVE. De plus, l'épuisement des collègues s'explique par la nécessité d'un appui administratif de catégorie A. Cette situation a été discutée avec le Conseil des Sports et la direction du service, et un emploi de catégorie A administratif a été créé dans le cadre de la campagne d'emploi 2026. La fiche de poste a été publiée et nous recevons actuellement les candidatures. Julien REY peut en attester. Des entretiens sont prévus pour une prise de fonction effective en septembre 2026, ce qui apportera un soulagement au SUAPS.

Parallèlement, compte tenu de la complexité de la situation et des tensions organisationnelles, nous avons décidé de mettre en place un audit d'accompagnement depuis quelques semaines. L'intitulé exact de la mission est le suivant : « L'établissement souhaite conduire un audit afin d'établir un diagnostic global et objectif du SUAPS et de définir un modèle organisationnel et fonctionnel à horizon 2026 ». Cet audit a pour vocation de travailler sur le modèle organisationnel du SUAPS et sur son fonctionnement soutenable, en associant toutes les parties prenantes : les collègues de la DEVE et l'ensemble des personnels impliqués dans le SUAPS. Les entretiens ont débuté. Cet audit permettra d'établir un diagnostic partagé sur le positionnement, les missions et le fonctionnement du service, et de définir une offre de service soutenable, sans un volume excessif d'heures complémentaires qui génère une lourde charge administrative. Il s'agit d'objectiver les moyens humains, administratifs et logistiques, et de clarifier les missions respectives du SUAPS, de l'Association Sportive et du Conseil des Sports.

L'équipe souhaite soutenir fermement le SUAPS à l'UPEC. Nous avançons étape par étape. On ne redresse pas une organisation complexe par un coup de baguette magique en un mois ; cela demande du temps, car plusieurs dimensions sont imbriquées (ressources humaines, organisation, activités sportives). Cela prendra quelques mois, comme je l'ai indiqué lors du Conseil des Sports. Concernant les relations avec la DEVE, je tiens à préciser que ce service effectue son travail de soutien et accompagne les équipes pour dénouer les situations complexes dans un cadre collaboratif.

Le modèle vers lequel nous allons évoluer reste ouvert. L'audit et les discussions permettront d'identifier des solutions viables pour aboutir à un fonctionnement plus soutenable, porté politiquement par l'UPEC. Il ne s'agit pas de refaire le débat de l'audit ici en CFVU, et vous en recevrez les conclusions. Beaucoup de chantiers sont enclenchés pour la rentrée en matière de ressources humaines. Nous devons retrouver un dialogue apaisé sur ce dossier, car le dialogue n'est pas rompu et doit rester au cœur de nos échanges. Le SUAPS doit continuer à remplir ses fonctions auprès de nos étudiants et de nos personnels, qui sont au centre de nos

préoccupations. Le dossier n'est pas abandonné et les dotations pourront évoluer dans les années à venir afin de garantir un fonctionnement soutenable.

Mme MARQUEZ : Nous avons échangé avec un collègue du SUAPS qui était disposé à venir expliquer la situation, qu'il maîtrise mieux que nous. Il a sollicité notre liste, mais vous avez répondu que seule Virginie LE HENAFF pouvait se présenter. Or, elle est retenue par une autre activité aujourd'hui et se trouve actuellement débordée.

Mme BERGÈS : Virginie LE HENAFF n'a pas souhaité participer aux échanges, car elle ne désire plus gérer ces dossiers. Étant démissionnaire, il était peu probable qu'elle vienne. Quant à Benjamin LE GALL, qui souhaitait également intervenir, je lui ai répondu sereinement que cela ne relevait pas de son rôle actuel et qu'il ne s'agissait pas d'ouvrir un débat. Nous recevons les demandes, il n'y a donc aucun problème, mais il n'est pas opportun de refaire l'historique ici. Je dispose de l'historique complet et je peux vous le transmettre, mais cette séance n'est pas le lieu approprié pour cela. Je souhaitais simplement vous apporter ces éléments de contexte.

Mme MARQUEZ : L'intention était seulement qu'il vienne exposer la situation qu'il connaît bien, afin que nous puissions vous expliquer au mieux les faits. Les équipes n'attendaient pas de solution magique. Il faut rappeler que la directrice a lancé l'alerte dès le mois de septembre avant de démissionner en janvier. Vous indiquez que l'audit débutera en juin, mais les équipes subissent le fait que la rentrée se boucle précisément en juin, notamment pour la réservation des installations sportives auprès des mairies. Ces démarches ne peuvent pas attendre la fin de l'audit fin juin. Les collègues ont donc dû préparer la rentrée seuls, avec un personnel administratif minimal. Le poste de catégorie A que vous évoquez n'arrivera qu'en septembre 2026 et n'est pas encore en place. Si l'on compare l'effectif actuel du SUAPS de l'UPEC aux moyennes nationales, la structure est manifestement sous-dotée. Avec les départs en retraite s'ajoutant à cela, les collègues se retrouvent en grande difficulté.

Mme BERGÈS : Concernant les départs en retraite, les postes sont assurés d'être pérennisés dans le cadre de la campagne d'emploi 2027, et compensés par un contrat d'un an dans l'intervalle. Par ailleurs, il est soutenu qu'on ne peut pas mettre à contribution les deux collègues concernés pour préparer la rentrée. Je regrette, mais il est tout à fait normal de solliciter des agents qui ne partent qu'en août. Dans mon propre département, les collègues qui s'apprentent à partir en retraite préparent la rentrée et participent à l'élaboration des emplois du temps. Je ne comprends donc pas l'argument selon lequel l'effectif serait réduit de deux personnes depuis janvier sous prétexte qu'elles préparent leur départ.

Mme MARQUEZ : Ils participent en effet à la préparation, mais ils ne peuvent pas prendre de décisions qui engagent l'avenir de la structure. Des contractuels vont intervenir, mais disposons-nous d'une visibilité sur leur profil et leur spécialité ? Les collègues souhaiteraient que l'université sollicite le rectorat pour obtenir la mise à disposition de professeurs d'EPS dès le mois de septembre. Actuellement, le recrutement s'oriente vers des contractuels possédant une spécialité sportive unique. Le fonctionnement diffère de celui de l'UFR STAPS : si l'UFR recrute un spécialiste de basket-ball, celui-ci peut prendre en charge les 15 groupes de L1 correspondants pour assurer son service. Ce modèle ne s'applique pas au SUAPS, qui ne compte que

quelques groupes de basket-ball, car sa vocation est d'offrir une grande diversité d'activités à l'ensemble des étudiants. Il nécessite donc des profils polyvalents. Il est crucial d'avancer sur cette question pour identifier clairement les activités qu'il sera possible de proposer à la rentrée en fonction des compétences des contractuels recrutés.

Par ailleurs, concernant les relations qualifiées de difficiles avec la DEVE, la situation ne nous a pas été présentée ainsi. Les collègues reconnaissent que la DEVE est chargée d'un volume de travail important. C'est pourquoi ils préconisent, afin de simplifier les procédures, que la directrice du SUAPS dispose d'une délégation de signature. Le décret de 2018 qui encadre le fonctionnement des SUAPS précise que la structure est en relation directe avec la présidence. Or, nous constatons ici une tutelle intermédiaire de la DEVE. Accorder une délégation de signature à la directrice du SUAPS est une mesure technique qui ne coûte rien à l'UPEC et qui permettrait d'accélérer les dossiers, d'autant qu'elle est la spécialiste légitime de ces questions.

Mme BERGÈS : Cela n'est pas envisageable dans le modèle organisationnel actuel. Une telle mesure pourra éventuellement être étudiée dans un second temps, à la suite d'une instruction globale et d'une refonte du SUAPS, mais pas en l'état. Je ne formaliserai pas ici l'historique des rattachements successifs du service, car cela prolongerait excessivement nos débats.

Mme MARQUEZ : Un collègue avait proposé de vous mettre en relation avec l'association nationale des directeurs de SUAPS pour observer comment fonctionnent les autres universités et vérifier si une tutelle de la DEVE y est pratiquée. C'est une démarche inspirante qui pourrait nourrir la réflexion.

Enfin, l'argument consistant à viser une offre soutenable en réduisant les heures supplémentaires implique nécessairement de restreindre l'offre de pratiques pour les étudiants. Si nous réduisons cette offre, il faut déterminer quels axes politiques doivent être sacrifiés. Le décret confie des missions précises au SUAPS, qui a développé des orientations fortes, telles que le sport au féminin, le sport bien-être ou le sport et handicap. Les équipes demandent que des directives politiques claires soient fixées : doit-on réduire les budgets alloués au sport au féminin, au handicap, à la santé, ou plutôt au golf et à l'équitation ?

Mme BERGÈS : Ce travail d'arbitrage constitue précisément l'objet de l'audit : définir les conditions d'une offre soutenable. Cela ne se traduira pas par une réduction drastique, mais des choix s'imposent structurellement. Nous ne pouvons pas tout maintenir dans la situation budgétaire actuelle. Si un nouveau modèle de SUAPS est défini et que des créations de postes s'avèrent soutenables à l'avenir, nous pourrions revoir la voilure.

Cependant, dès le Conseil des Sports du 17 février dernier, nous avons alerté les responsables sur le fait que le fonctionnement actuel n'était plus viable. Les missions demandées sont chronophages et excessives pour une seule personne. À titre transitoire, et avant de stabiliser un modèle plus robuste, nous avons proposé de réduire certaines activités événementielles. Bien que toutes les actions soient importantes, des aménagements immédiats s'imposent pour prévenir l'épuisement au travail, une problématique réglementaire que nous avons pleinement prise en charge.

M. THAUVRON : Les conclusions de cet audit, qui s'inscrit dans une démarche logique de conduite du changement, pourront faire l'objet d'une restitution complète devant cette commission. Il ne s'agit pas de pointer des responsabilités individuelles, mais bien d'accompagner l'évolution du service.

M. GERMAIN : Philippe GERMAIN. Sonia MARQUEZ a déjà exposé une grande partie des faits. Je souhaite compléter son propos et ouvrir des perspectives. Il apparaît clairement que la directrice était épuisée et qu'elle a présenté sa démission. Lorsqu'elle a été invitée à s'exprimer, elle a adressé un courrier réitérant qu'elle n'avait plus la capacité de poursuivre ses missions. C'est une situation humaine lourde.

Mme BERGÈS : Elle avait déjà démissionné une première fois avant de revenir sur sa décision. Nous ne réécrivons pas l'historique individuel de Virginie LE HENAFF en son absence ; il s'agit d'une situation personnelle.

M. GERMAIN : Il semble pourtant y avoir une anomalie structurelle, car les textes réglementaires prévoient que la direction du SUAPS dialogue directement avec l'équipe présidentielle, ce qui ne semble pas être le cas actuellement en raison de l'intercalation d'autres services.

Mme BERGÈS : Ce dialogue direct existe déjà, même s'il convient de le renforcer.

M. THAUVRON : C'est précisément l'objet du Conseil des Sports.

Mme BERGÈS : Tout à fait. Le Conseil des Sports a été instauré il y a deux ans. C'est au sein de cette instance que la présidence échange directement avec le service. Pour autant, le fonctionnement de l'université impose un circuit de validation institutionnel : le SUAPS n'est pas une entité totalement autonome, car l'attribution d'heures supplémentaires ou la gestion financière globale nécessitent un arbitrage centralisé. C'est un travail de longue haleine pour concilier ces différents niveaux de gestion.

M. GERMAIN : Il faut espérer qu'un dialogue apaisé puisse s'instaurer.

Mme BERGÈS : J'appelle de mes vœux ce dialogue apaisé depuis longtemps et je souhaite fermement le poursuivre. Plusieurs difficultés se sont malheureusement cumulées, menant à l'épuisement des personnels. L'équipe présidentielle en est pleinement consciente et refuse de laisser la situation perdurer en l'état.

M. GERMAIN : Sans entrer dans l'historique du dossier, les équipes manifestent une vive inquiétude pour la prochaine rentrée. Bien qu'ils comprennent qu'il n'existe pas de solution miracle à court terme, ils ont un besoin crucial d'enseignants polyvalents. Le recrutement d'agents contractuels les préoccupe, car leur formation demandera du temps. À cet égard, serait-il possible d'envisager l'accueil de professeurs de collèges ou de lycées par la voie d'une délégation rectorale ?

Mme BERGÈS : Cette demande a bien été reçue et examinée. Cependant, les affectations des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur répondent à un calendrier ministériel strict et à des procédures de concours spécifiques. Pour la rentrée suivante, les délais de saisie sur les plateformes du ministère sont dépassés, ce qui rend cette option impossible pour l'immédiat. De plus,

il faudrait que le rectorat, lui-même confronté à des contraintes d'encadrement, valide ce détachement, ce qui prendrait plusieurs mois.

Par conséquent, le recrutement de deux enseignants contractuels demeure la seule solution opérationnelle pour garantir leur présence à la rentrée. La direction du SUAPS sera naturellement associée à la définition des profils de postes. Nous veillerons à recruter des professionnels disposant de compétences sportives solides et adaptées. On peut légitimement anticiper que ces deux agents contractuels, une fois formés au sein de notre établissement, puissent candidater aux ouvertures de postes de titulaires prévues pour 2027.

M. GERMAIN : Je précise que l'inquiétude exprimée ne reflète aucun mépris envers les futurs contractuels. Elle découle d'un besoin objectif de polyvalence. Les équipes redoutent de recruter un agent ultraspécialisé, par exemple en basket-ball, qui ne pourrait pas encadrer d'autres disciplines de l'offre générale, comme les activités aquatiques.

Mme BERGÈS : La définition des profils de postes répondra précisément à cette exigence.

M. GERMAIN : Les textes applicables précisent par ailleurs que les intervenants du SUAPS doivent réglementairement posséder le statut d'enseignant.

Mme BERGÈS : C'est effectivement notre objectif. Les postes de titulaires qui seront ouverts lors de la campagne 2027 correspondront bien à des profils de professeurs d'éducation physique et sportive.

M. GERMAIN : Cela ne résoudra pas la situation de la rentrée immédiate.

Mme BERGÈS : C'est une contrainte classique de gestion des ressources humaines.

M. REY : La procédure reste la même que pour le départ d'un enseignant d'histoire, d'économie ou de droit : l'année de transition est assurée par un agent contractuel. Les documents budgétaires indiquent clairement que les deux postes d'enseignants contractuels seront effectifs dès la rentrée. En 2027, ils seront pérennisés en emplois de titulaires, conformément à la loi.

De surcroît, le service va bénéficier de la création d'un poste de personnel administratif de catégorie A, une dotation inédite pour le service, destinée à piloter la gestion organisationnelle. Ce cadre de haut niveau permettra de décharger significativement la direction des tâches quotidiennes. Les départs en retraite ont été anticipés, les solutions contractuelles de transition sont en place, et les équipes ont été tenues informées de ces arbitrages. Bien que les difficultés structurelles ne soient pas toutes résolues à cette date, elles font l'objet d'un traitement rigoureux et planifié. L'étape suivante consistera à stabiliser durablement le modèle du SUAPS.

Mme BERGÈS : Les réflexions en cours doivent impérativement aboutir à cette stabilisation. Si j'ai souhaité intervenir personnellement aujourd'hui sur ce dossier, c'est parce que l'équipe présidentielle est pleinement mobilisée sur le sujet depuis plusieurs semaines. Nos actions ne sont sans doute pas parfaites, mais des mesures concrètes et tangibles sont désormais engagées. Or, le texte de la motion déposée ne

mentionne à aucun moment ces avancées réelles, ce qui est regrettable et ne reflète pas la réalité du travail accompli.

M. REY : La restitution des conclusions de l'audit devant cette commission permettra d'ailleurs d'apporter un éclairage purement factuel sur la situation.

M. GERMAIN : Les personnels du SUAPS ont-ils été officiellement informés du recrutement de ce cadre de catégorie A pour le mois de septembre ?

Mme BERGÈS : Absolument. Cette décision a été annoncée lors du Conseil des Sports du 17 février dernier, en présence de la Directrice Générale des Services, Marie GARAPON. Il a été explicitement signifié que l'établissement validait ce recrutement de catégorie A. De plus, les collègues du SUAPS sont pleinement associés à la procédure : ils sont invités à siéger au sein du comité de recrutement et à participer aux entretiens de sélection.

Nous mettons tout en œuvre pour les accompagner. J'ai longuement échangé avec Virginie LE HENAFF, et elle sait notre détermination à faire progresser ce service. Ce poste de catégorie A est fondamental pour recentrer la direction sur ses missions stratégiques et sécuriser le cadre de gestion. L'agent sera en poste au 1er septembre.

M. MARQUEZ : Cette confirmation est positive, et il conviendra de rassurer les équipes, car la situation perdure depuis longtemps. L'audit programmé en juin suscite de l'attente.

Mme BERGÈS : L'audit a déjà débuté il y a quelques semaines, et ses conclusions ne sauraient attendre huit mois. L'objectif est d'analyser rapidement les différentes composantes du dossier afin d'obtenir une cartographie précise de l'activité.

Sur le plan des ressources humaines, les deux contractuels et le cadre administratif de catégorie A seront opérationnels dès le mois de septembre. Cela permettra à la future équipe de direction de l'établissement de travailler sereinement à la refonte globale du modèle du SUAPS et de son portage politique. C'est le chantier fondamental des mois à venir, et les décisions prises prouvent que les choses avancent, ce que la motion omet de souligner.

M. MARQUEZ : Si la motion insiste sur ces points, c'est parce que ces demandes sont portées de longue date par les personnels.

Mme BERGÈS : Le recrutement de catégorie A est acté et annoncé depuis le mois de février.

M. GERMAIN : Y compris sa date d'effet ?

Mme BERGÈS : Oui, avec une prise de fonction effective au 1er septembre.

M. TUZLU : La fiche de poste est publique et a été officiellement publiée sur le site de l'université.

M. MARQUEZ : Les entretiens de recrutement ont-ils commencé ?

M. TUZLU : Le calendrier est planifié. Ce poste s'inscrit dans le cadre de la campagne d'emploi 2026.

M. REY : Lors de l'arbitrage de la campagne d'emploi, la Direction de l'Orientation et des Réussites étudiantes (DEVE) avait formellement accordé la priorité à la création de ce poste au profit du SUAPS. La fiche de poste est accessible, les candidatures sont en cours d'examen et les entretiens sont fixés pour une entrée en fonction au 1er septembre. Un courriel officiel a été adressé à Virginie LE HENAFF afin de l'associer à la commission de recrutement et caler les dates selon ses disponibilités, mais nous n'avons pas reçu de retour à ce jour. Nous allons également solliciter Christine O'BORNAFF pour représenter l'association sportive, afin d'associer un binôme issu du SUAPS et de l'association sportive pour cibler au mieux le profil administratif requis.

Mme BERGÈS : Les démarches sont engagées pour sécuriser la rentrée, et il en va de même pour les postes de titulaires. Ces dossiers sont intrinsèquement liés en raison des contraintes temporelles ; il reste le mois de juin pour finaliser les opérations et il convient de s'y atteler sans tarder.

M. REY : Concernant le renfort de catégorie C, nous avons veillé à prolonger son contrat au-delà du congé maternité initial jusqu'au mois d'octobre, afin de garantir un appui durant la rentrée universitaire, qui correspond au pic d'activité du service. Par conséquent, les équipes pourront s'appuyer sur trois personnes au secrétariat pour la rentrée : le renfort de catégorie C maintenu jusqu'en octobre, l'agent de catégorie B de retour de congé maternité, et le nouveau responsable. Cet ajustement permettra de soulager la structure pendant les deux mois clés du démarrage de l'année universitaire pour la gestion des enseignements.

M. GERMAIN : Je suggère que nous reprenions le cours normal de notre ordre du jour.

M. THAUVRON : Passons donc à l'approbation.

M. GERMAIN : Pour clarification, vous refusez formellement de soumettre la motion au vote, malgré nos tentatives de rapprochement ?

M. THAUVRON : Cette motion n'a plus d'objet, puisque, je le répète, les arbitrages ont été rendus dès le mois de février. Sa formulation même demeure incompréhensible au regard des décisions déjà actées.

Mme BERGÈS : Nous mesurons parfaitement la complexité de la situation du SUAPS, que personne ne cherche à nier. Toutefois, une motion se doit d'intégrer l'ensemble des mesures concrètes qui viennent d'être exposées. Ce n'est pas un refus de vote par principe, mais l'expression qu'en l'état actuel des avancées sur plusieurs points, ce texte apparaît en décalage.

M. THAUVRON : Nous pourrions de toute façon faire un nouveau point d'étape lors de la prochaine séance.

Mme BERGÈS : Il serait dommageable de procéder à un vote sur un texte qui occulte les réalités présentées aujourd'hui. Adopter cette motion reviendrait à ignorer les engagements pris et les postes créés. À l'inverse, un vote contre transmettrait un signal préoccupant et illégitime aux personnels du SUAPS, laissant supposer que la

commission s'oppose à leurs intérêts, alors que nous partageons le constat de leurs difficultés. Un tel vote ne ferait qu'accentuer les tensions de manière stérile.

M. THAUVRON : Si vous le souhaitez, nous inscrirons ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine CFVU afin de mesurer le chemin parcouru d'ici un mois.

Mme BERGÈS : Je propose d'acter un point de situation dans un mois. Si une motion doit être portée, elle pourra ainsi être réécrite pour intégrer les évolutions constatées durant cet intervalle, permettant à chacun de se prononcer sur des éléments actualisés. Cette démarche ne vise en aucun cas à éluder les difficultés, auxquelles je demeure particulièrement sensible.

M. GERMAIN : Cette option implique que nous fassions un retour aux collègues pour analyser leurs positions et vérifier s'ils sont disposés à faire évoluer le texte de leur motion dans ce sens.

Mme BERGÈS : Les équipes du SUAPS seront de toute façon associées aux discussions.

M. THAUVRON : Si cela peut rassurer la commission, nous pouvons vous transmettre immédiatement les fiches de poste officielles.

M. GERMAIN : Cela permettra d'acter formellement les engagements. Les collègues prendront ensuite leurs responsabilités quant au maintien, à l'inflexion ou au retrait de leur texte au regard de ces garanties, et nous en débattons lors de la séance de juin.

M. THAUVRON : Parfait, les documents vous seront partagés. La parole est à Mme Anne GOULLET DE RUGY, puis à M. Mathieu LEJEUNE.

Mme GOULLET DE RUGY : La forme adoptée par cette motion suscite des réserves. Le diagnostic de départ est factuel, et il est indéniable que le SUAPS souffre d'une sous-dotation structurelle par rapport à d'autres établissements nationaux ; ce n'est pas une découverte. Toutefois, cette situation concerne également d'autres services, à l'instar du Service de Santé Universitaire (SSU), qui demeure lui aussi sous-doté. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons mobilisé les crédits de la CVEC pour financer un poste de psychologue supplémentaire, bien que cela reste encore insuffisant.

Par ailleurs, le SUAPS déploie principalement ses activités sur le site de Créteil, ce qui pose la question de l'équité territoriale avec nos autres implantations. Si le diagnostic local et national est partagé, la problématique organisationnelle ne saurait se résoudre par le dépôt d'une motion d'urgence. Je m'étonne de la demande visant à détacher le service de la tutelle de la DEVE pour le relier directement à la présidence.

En tant que Vice-présidente Vie étudiante, je rappelle que le sport est explicitement inscrit dans le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE), au même titre que la santé. Il est donc cohérent que ces orientations soient portées par la DEVE. Bien que les arbitrages budgétaires doivent impérativement être favorables au SUAPS et s'inscrire dans une trajectoire pluriannuelle de renforcement, l'utilité d'une motion d'urgence n'est pas démontrée. Supprimer un échelon administratif intermédiaire ne résoudra pas magiquement les manques structurels ou les besoins de dotation. Les

arbitrages de fond relèvent de la ligne politique du SUAPS, et il convient de consolider les canaux de discussion pour que ces choix soient présentés et débattus ici, en CFVU.

M. GERMAIN : Ces discussions doivent précisément être portées par le Conseil des Sports.

Mme GOULLET DE RUGY : Il convient sans doute de réinterroger l'animation de ce conseil. Créé il y a seulement deux ans, il a pu fonctionner de manière isolée de la DEVE, conduisant à des choix politiques déconnectés des réalités de gestion. Il faut clarifier nos priorités : devons-nous privilégier l'activité événementielle ou la pratique courante ? Ces deux dimensions peuvent coexister, mais des choix s'imposent. Devons-nous financer des disciplines onéreuses au profit d'un public restreint, ou élargir l'accès au sport pour le plus grand nombre ?

La question des infrastructures au sein de l'UPEC est une préoccupation majeure et légitime des équipes. L'absence de gymnases propres est un frein, bien que nous travaillions à des perspectives de création de salles pour la gymnastique, l'expression artistique ou la musculation, sur l'îlot Jacquard par exemple, même s'il s'agit de projets à long terme. Face à cette situation de crise, notre priorité est de rassurer les personnels pour la rentrée. Le recours à des contractuels est acté, mais la proposition d'obtenir des mises à disposition payantes du rectorat pour une durée d'un an me semble peu réaliste : peu d'enseignants du second degré souhaiteront s'engager sur un détachement aussi court et précaire.

Le renforcement administratif est le seul levier d'urgence consensuel pour décharger les enseignants des tâches de gestion, telles que le suivi des emplois étudiants. Des retards critiques de traitement ont d'ailleurs été relayés par la presse, pénalisant les étudiants dans le versement de leurs rémunérations. Il est impératif de restaurer un fonctionnement administratif rigoureux.

M. GERMAIN : Ce manque de suivi a également entraîné la perte de partenariats historiques, notamment avec la Croix-Rouge pour la préparation du brevet de sauveteur.

Mme GOULLET DE RUGY : Ce passif démontre que le modèle organisationnel actuel atteint ses limites et tâtonne. Je suis disposée à étudier les structures en vigueur dans d'autres universités. Toutefois, si des moyens internes doivent être réalloués au SUAPS, cela impliquera des arbitrages au détriment d'autres services. Une motion sectorielle ne permet pas d'appréhender ces équilibres globaux, et une grande prudence s'impose. Nous comprenons l'épuisement et la colère des équipes, et l'ensemble de l'institution, tant administrative que politique, est mobilisé pour sécuriser la rentrée, garantir le maintien des unités d'enseignement d'ouverture et préserver les pratiques de loisir dans des conditions optimales. Parallèlement, l'audit permettra de définir la structure administrative adéquate, mais le rattachement direct à la présidence réclamé par la motion ne constitue pas une solution miracle face à la sous-dotation, et il apparaît conceptuellement surprenant que l'équipe présidentielle arbitre directement la gestion quotidienne de la politique sportive. Le message des personnels est entendu, et ce temps d'échange en commission était nécessaire.

M. MARQUEZ : Les revendications des équipes ne traduisent aucune hostilité envers la DEVE.

Mme GOULLET DE RUGY : J'indique simplement que la solution institutionnelle est globale.

Mme BERGÈS : L'examen des données objectives de l'audit doit nous guider.

M. REY : Il convient en effet d'attendre les conclusions factuelles du cabinet.

M. BENNEKA : M. LEJEUNE Mathieu, au titre de la représentation étudiante, souhaite apporter son éclairage.

M. LEJEUNE : Je m'associe aux analyses développées par Mme Anne GOULLET DE RUGY. L'investissement au profit du SUAPS doit s'inscrire dans le cadre de la politique globale de l'établissement, ce qui est déjà formalisé au sein du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE). S'il est irréaliste d'exiger la création immédiate de 18 postes pour combler l'écart avec d'autres universités en une seule année, l'établissement doit formaliser un plan pluriannuel d'envergure pour étoffer les moyens du SUAPS. Le service fait face à des difficultés logistiques, administratives et immobilières majeures, notamment le manque d'infrastructures pour accueillir dignement les étudiants. C'est une critique récurrente. Les étudiants s'orientant vers des disciplines spécifiques ressentent fortement cette fracture matérielle. Je demande donc explicitement que l'audit intègre cette trajectoire pluriannuelle afin que les instances puissent programmer le développement et le rayonnement du SUAPS dans les années à venir.

M. THAUVRON : Je vous remercie pour ces contributions. Je m'engage formellement à inscrire un point de situation sur le SUAPS à l'ordre du jour de la prochaine séance de cette commission, qui sera suivi, ultérieurement, par la restitution complète des conclusions de l'audit.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Conformément à notre ordre du jour modifié, nous passons désormais au point suivant : l'approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 10 avril 2026. Des modifications sont-elles à signaler concernant les présences ou les procurations ?
Mme Dara MARTIN.

Mme MARTIN : Je note un ajustement concernant la procuration de Mme GOROCHOV Nathalie.

M. THAUVRON : Parfait, le procès-verbal est soumis aux voix.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2. VIE ÉTUDIANTE

3.1 Examen des propositions de la commission CVEC – 4^e appel à projets – Exercices 2025-2026

M. THAUVRON : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons au chapitre de la vie étudiante avec le premier point inscrit à l'ordre du jour. La parole est à Mme Anne GOULLET DE RUGY pour l'examen des propositions de la commission CVEC.

Mme GOULLET DE RUGY : La dernière commission CVEC s'est tenue le 6 mai dernier et a examiné neuf projets émanant des composantes, lesquels ont tous reçu un avis favorable.

Le premier projet a été déposé par l'IEP de Fontainebleau. Il concerne un programme d'accueil destiné aux étudiants internationaux, prévoyant diverses sorties culturelles (visites de musées, notamment le Louvre, séances de cinéma et dégustations gastronomiques). La commission a validé une enveloppe de 2 055 € pour cette action.

L'INSPÉ a ensuite présenté plusieurs dossiers. Le site de Livry-Gargan a sollicité un financement pour l'organisation de ses journées d'intégration et d'accueil des nouveaux usagers. Ce projet, à dimension festive, a été validé à hauteur de 2 394 €. Le site de l'INSPÉ de Bonneuil a quant à lui soumis une demande pour l'achat de vingt ventilateurs, s'inscrivant dans une démarche d'adaptation aux contraintes climatiques. Ces équipements ont été rigoureusement sélectionnés pour leur faible consommation énergétique et leur discrétion sonore, pour un montant global de 2 527 €.

M. THAUVRON : Cette dotation s'accompagne de préconisations à plus long terme, me semble-t-il ?

Mme GOULLET DE RUGY : Absolument. La commission a formulé une mention spécifique rappelant que l'attention des services devra se porter sur les conditions de stockage et de maintenance de ce matériel afin d'en garantir la pérennité et d'éviter des renouvellements annuels redondants. De plus, l'instance a souligné la nécessité de planifier des solutions structurelles durables et écoresponsables pour atténuer la chaleur dans les salles de cours.

Mme FRENKIEL : Je précise que d'importants travaux d'isolation thermique sont d'ores et déjà programmés sur le site de l'INSPÉ de Bonneuil pour répondre à cette problématique.

Mme GOULLET DE RUGY : Je vous remercie pour cette précision, Émilie. N'hésitez pas à compléter mon propos, n'ayant pu assister qu'à une partie des débats de cette commission en raison d'un chevauchement d'agendas.

L'INSPÉ de Bonneuil a également obtenu la validation d'un second projet visant à remplacer et densifier le mobilier des espaces d'attente et des couloirs larges, afin de les transformer en véritables lieux de vie pour les étudiants, grâce à l'acquisition de chaises ergonomiques pour un montant de 2 634 €.

Le dossier suivant concerne l'organisation des journées « Bienvenue à l'UPEC », prévues du 14 au 18 septembre 2026 sur le campus décentralisé de Sénart-Fontainebleau. Il s'agit d'une opération d'envergure, renouvelée annuellement, qui englobe d'importantes prestations logistiques, des animations, la présence de points

de restauration mobiles (food trucks) et la distribution de goodies, pour un budget global de 18 564 €.

Par ailleurs, la Faculté de Santé s'inscrit dans les orientations du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) à travers un projet récurrent de mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les sanitaires. L'objectif de l'établissement demeure d'équiper l'ensemble des bâtiments de l'université et de garantir au minimum un point d'accès par site. Une enveloppe de 1 241 € a été allouée à cette fin.

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-BAIP) a formalisé une demande composite. La commission a validé l'acquisition de mobilier ergonomique destiné au hall d'accueil du rez-de-chaussée de la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Étudiant (MIEE) pour un montant de 1 510 €. En revanche, la demande de financement pour une cabine acoustique supplémentaire a été rejetée. L'analyse du dossier a révélé qu'il s'agissait d'un modèle dépourvu de siège, s'apparentant à une simple cabine téléphonique individuelle, jugée superflue au regard des installations existantes. Le site dispose déjà de deux cabines acoustiques opérationnelles : l'une au rez-de-chaussée et l'autre au troisième étage.

M. BENARD : L'une de ces cabines est une structure double permettant des échanges professionnels isolés, tandis que la seconde est un module individuel parfaitement adapté pour les entretiens en visioconférence.

M. LEJEUNE : Travaillant régulièrement à l'accueil de la MIEE, je peux confirmer le retour d'usage très positif des étudiants. La cabine du rez-de-chaussée est plébiscitée pour le travail individuel quotidien, tandis que le module du troisième étage est intensément utilisé par les étudiants en alternance pour leurs rendez-vous confidentiels avec leurs tuteurs ou entreprises partenaires. Bien que je n'aie pas siégé à la commission CVEC, j'ai transmis ces éléments de contexte aux élus étudiants présents pour guider leur position. L'achat d'une simple cabine téléphonique sans assise n'apportait pas de plus-value fonctionnelle. En revanche, nous avons suggéré d'étudier le déploiement de tels dispositifs sur d'autres sites de l'UPEC manifestement sous-dotés, à l'instar de la Bibliothèque Universitaire (BU) du Campus Centre ou du campus d'Écogestion.

M. THAUVRON : Je vous remercie pour ce retour de terrain, Mathieu.

M. LEONEL : Éric LEONEL, Vice-président Orientation, Insertion professionnelle et Entrepreneuriat. Un point de détail purement formel concernant le support de présentation : le document mentionne la dénomination « Maison de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat Étudiant ». Je rappelle que l'acronyme MIEE désigne la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Étudiant, l'instance n'ayant pas été débaptisée.

Mme GOULLET DE RUGY : Cette coquille nous avait effectivement échappé et sera corrigée. Pour rebondir sur l'intervention de Mathieu Lejeune, la politique de l'établissement consiste précisément à analyser l'usage de ces équipements avant d'envisager de nouveaux déploiements. Si le site d'Écogestion n'est pas encore pourvu, le campus de l'IUT de Vitry a bénéficié de la validation d'un module lors de la précédente commission. Le développement des entretiens en distanciel confirme

l'utilité de ces espaces d'isolement pour un ou deux usagers au sein des espaces communs.

Pour clore le volet des projets, l'IEP de Fontainebleau a présenté deux demandes. La première concernait l'installation de cinq distributeurs de protections périodiques. La commission a préconisé l'acquisition de deux distributeurs fonctionnels, complétée par un troisième module d'essai non connecté, afin d'évaluer précisément les flux de consommation, pour un budget de 1 587 €. L'IEP disposait jusqu'alors d'un système de mise à disposition en libre-service sans contenant dédié ; l'objectif de l'UPEC est d'uniformiser ces dispositifs sur l'ensemble de ses campus en passant par un prestataire unique. Enfin, l'IEP a obtenu 13 719 € pour la déclinaison locale de la journée « Bienvenue à l'UPEC » sur son site de Fontainebleau, englobant la logistique, les animations et la restauration, après un léger ajustement à la baisse des dépenses liées aux goodies. Y a-t-il des observations ou des questions sur ces différents projets ?

M. THAUVRON : En l'absence de demande de parole, je soumetts ces propositions d'attribution CVEC aux voix. *Qui vote contre ? Qui s'abstient ? (Il est procédé au vote).* Les propositions sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

3.2. Examen de la mise à jour du cadrage engagement étudiant pour 2026/2027

M. THAUVRON : Le point suivant concerne la modification du cadrage de l'engagement étudiant pour l'année universitaire 2026-2027. La parole est à Mme Anne GOULLET DE RUGY.

Mme GOULLET DE RUGY : Ce texte présente les premiers ajustements apportés au dispositif de valorisation de l'engagement étudiant, instauré à l'UPEC il y a deux ans sous la forme d'une bonification semestrielle de 0,25 point sur la moyenne générale. Le bilan d'étape est positif et le dispositif monte en charge, bien que le volume global d'étudiants concernés demeure encore perfectible. Les statistiques indiquent une progression notable, le nombre de bénéficiaires étant passé de 21 étudiants lors de la deuxième année (2024-2025) à 126 pour l'exercice en cours (2025-2026), à la suite de l'élargissement des critères d'éligibilité. Plusieurs composantes nous ont fait remarquer que certaines modalités d'engagement étaient exclues en raison d'un cadre initial trop restrictif. Pour remédier à cette situation, nous proposons une révision structurée autour de six axes principaux.

La première évolution, d'ordre de gestion, vise à simplifier la procédure de candidature. Le formalisme actuel s'avère lourd et décourage un grand nombre d'étudiants. Nous travaillons au déploiement d'une interface de déclaration en ligne simplifiée.

La deuxième modification technique concerne la récurrence de la bonification. Jusqu'à présent limitée à une seule attribution par cycle d'études, elle pourra désormais être accordée une fois par année universitaire, soit un maximum de trois attributions sur l'ensemble du cycle de Licence et de deux au cours du cycle de Master. Cette évolution fait suite à une clarification des directives du ministère de l'Enseignement supérieur, qui valide cette récurrence sous réserve que l'étudiant atteste du renouvellement

effectif de son investissement ou s'engage dans une nouvelle mission. Cette mesure valorise la persévérance et l'ancrage des étudiants dans le tissu associatif ou citoyen.

La troisième révision porte sur la suppression du quota horaire minimal. Le cadrage initial imposait un volume de 60 heures d'activité par semestre, un critère d'évaluation particulièrement rigide. À titre d'exemple, les étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris (EUP) siégeant au sein de jurys d'architecture fournissent une charge de travail intellectuel considérable, sans qu'il soit possible de la quantifier précisément en heures. De même, la traçabilité des heures dans le cadre d'un engagement associatif classique s'avère difficilement vérifiable en l'absence de structure de contrôle dédiée. Nous choisissons donc de déplacer l'évaluation sur la nature de l'engagement, les compétences développées et les livrables opérationnels des missions accomplies.

Le quatrième ajustement intègre explicitement le statut d'étudiant aidant. L'éligibilité à la bonification sera conditionnée à la production d'une attestation médicale établissant la situation d'accompagnement régulier d'un proche, sans que la nature de la pathologie n'ait à être divulguée, préservant ainsi le secret médical.

La cinquième modification ouvre le dispositif aux étudiants effectuant une période de césure thématique, dès lors que celle-ci est réalisée au sein d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ou d'une structure associative, et qu'elle répond à des critères d'intérêt général ou d'utilité collective.

Enfin, le sixième axe élargit le périmètre des activités éligibles à de nouveaux profils : d'une part, les étudiants investis de manière intensive dans les groupes de travail (*work packages*) ou siégeant au conseil des étudiants de l'alliance européenne Aurora ; d'autre part, les étudiants ambassadeurs de la Convention Citoyenne Etudiante (CCE) qui interviennent bénévolement dans l'animation du dispositif ; et enfin, les étudiants participant à des jurys de concours d'envergure, notamment en architecture. Pour ces catégories spécifiques, la validation sera simplifiée, les structures organisatrices concernées transmettant directement la liste des étudiants certifiés.

Au-delà de ces six modifications immédiates, je souhaite soumettre à la réflexion de cette commission un projet d'évolution complémentaire qui fera l'objet d'un texte définitif lors de la prochaine CFVU. Nous étudions la création d'un Enseignement d'Ouverture (EO) spécifique dédié à l'engagement. Ce dispositif permettrait à un étudiant de formaliser un projet d'engagement (estimé à environ 40 heures sur l'année universitaire) auprès de sa composante. Si le projet est validé par l'équipe pédagogique, l'étudiant obtiendra les crédits ECTS afférents à l'EO, sans obligation de suivre un cours théorique ou un accompagnement spécifique.

Afin d'éviter toute dérive ou complexité d'évaluation, cet EO ne donnera pas lieu à l'attribution d'une note chiffrée, l'évaluation d'un engagement ou d'un rapport écrit s'avérant complexe et génératrice d'une charge de travail additionnelle pour non reliée à un enseignement. La validation de l'engagement se traduira par une neutralisation de l'Enseignement d'Ouverture qui validera les ECTS sans impacter la moyenne générale. Cette modalité très souple permettra de reconnaître des engagements extérieurs à l'établissement (activités municipales, associatives locales), souvent ignorés de nos services. Il est entendu qu'un même engagement ne pourra donner lieu à une double reconnaissance : l'étudiant devra choisir entre l'obtention des ECTS au titre de l'Enseignement d'Ouverture ou l'attribution des 0,25 point de bonification.

M. THAUVRON : Je remercie la vice-présidente pour la clarté de cette présentation. Je suis convaincu que l'adossement de l'engagement étudiant aux Enseignements d'Ouverture agira comme un puissant levier pour accroître le nombre d'étudiants investis au sein de notre université.

Mme GOULLET DE RUGY : L'objectif de la gouvernance est de simplifier les procédures opérationnelles pour les usagers et de décharger les équipes pédagogiques d'un contrôle administratif qui pourrait s'avérer lourd. Si ce texte recueille votre accord, je sollicite sa mise aux voix.

M. THAUVRON : Y a-t-il des questions sur ce point ? (*Aucune intervention n'est demandée*). Nous procédons au vote. *Qui vote contre ? Qui s'abstient ?* La modification du cadrage est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

M. THAUVRON : Nous abordons le volet consacré à l'organisation des études et je vais céder la parole à Mme Joanna BENOIST. Avant cela, je tiens à adresser mes remerciements institutionnels à Joanna ainsi qu'à l'ensemble des personnels de la DEVE pour leur mobilisation exceptionnelle dans l'examen et la sécurisation des grilles d'évaluation de l'offre de formation. C'est un travail titanesque, impliquant de multiples navettes avec les composantes. Nous formons le vœu que cet exercice sur support numérique Excel soit l'un des derniers avant le déploiement d'un outil de gestion intégré. La parole est à Mme Joanna BENOIST.

4.1 Examen des maquettes 2M3C des formations 2026/2027

Mme BENOIST : Un travail conséquent a été engagé, mais il est encore très loin d'être achevé, comme je l'avais indiqué lors de la précédente séance. Nous faisons face à d'importantes contraintes de gestion, et la CFVU du mois de juin s'annonce d'une ampleur considérable concernant la validation des maquettes.

M. THAUVRON : D'où l'importance cruciale d'assurer le quorum pour la prochaine séance. Après le rendez-vous de juin, aucune instance ne se réunira avant la période de septembre-octobre.

Mme BENOIST : Les processus électoraux viennent perturber notre calendrier habituel. Pour l'année universitaire 2026-2027, nous soumettons aujourd'hui au vote l'intégralité de l'offre de formation de l'IUT de Créteil-Vitry. Cela englobe les licences professionnelles, intégralement mises en conformité avec la nouvelle structure des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C), ainsi que les Bachelors universitaires de Technologie (BUT). À l'instar des décisions actées pour l'IUT de Sénart-Fontainebleau, les BUT sont reconduits à l'identique cette année, leur refonte globale étant programmée pour l'exercice suivant à la suite d'une nouvelle réforme nationale.

Nous présentons également l'ensemble des formations de premier cycle de l'UFR de Droit, comprenant les mentions de Licence, le DEUST d'Assistant juridique ainsi que les deux licences professionnelles. Nous reviendrons plus en détail sur les spécificités de l'UFR de Droit lors de la diapositive suivante.

L'offre de formation de l'EPISEN est également soumise au vote ; son diplôme d'ingénieur ne présente que de très légères modifications par rapport à l'année précédente. Enfin, nous présentons des ajustements sur certaines maquettes de licence de l'UFR Sciences et Technologie. Bien qu'elles aient été votées en décembre dernier, quelques coquilles matérielles y ont été décelées et doivent être rectifiées.

M. THAUVRON : Cela démontre l'intérêt pour les composantes de soumettre leurs dossiers en début de campagne. Pour celles qui attendent les dernières séances, les délais administratifs ne permettront plus aucune correction.

Mme BENOIST : Il sera effectivement complexe de faire valider des navettes correctives après cette date.

Je souhaite appeler votre attention sur la seconde diapositive relative à l'UFR de Droit. La composante formalise une demande de dispense concernant le stage obligatoire instauré par le cadrage général du premier cycle (MoF). Le rapport écrit et signé par le doyen de la faculté a été déposé sur l'espace SharePoint. L'argumentaire repose sur la difficulté matérielle d'imposer un stage à l'ensemble des étudiants de Licence 3, au vu de la configuration actuelle des services administratifs de l'UFR, qui ne disposent pas des ressources humaines nécessaires pour gérer le suivi conventionnel de promotions aux effectifs très denses.

Le doyen souligne également que la grille horaire de la troisième année est particulièrement chargée par les enseignements obligatoires, ce qui empêche d'insérer un mois complet de stage sans désorganiser le calendrier pédagogique. Enfin, l'UFR met en avant le taux significatif d'étudiants exerçant une activité professionnelle parallèlement à leurs études pour assurer leur subsistance ; l'obligation d'un stage, potentiellement non gratifié en deçà de deux mois, s'avérerait pénalisante pour leur organisation financière. À l'instar d'autres composantes, l'UFR de Droit choisit donc de proposer ce stage de fin de cursus en option au semestre 6 de la Licence 3, en alternative à un autre enseignement. Le stage reste pleinement attributif de crédits ECTS pour les étudiants qui le réalisent, mais il perd son caractère obligatoire et bloquant pour l'obtention du diplôme.

M. THAUVRON : Je vous remercie, Joanna. Y a-t-il des observations ? En l'absence de question sur ce dossier technique que les équipes de la DEVE encadrent avec rigueur, je soumetts ces maquettes et la demande de dérogation aux voix.

Qui vote contre ? (Intervention de Mme Lydia LARAIN pour le pôle BIATSS). Qui s'abstient ? Les maquettes et la dispense sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Le point suivant de l'ordre du jour étant reporté à la prochaine séance, nous passons directement à l'examen des cadrages transversaux.

4.2 Examen de la mise à jour des dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences – 2026/2027

Mme BENOIST : Nous aborderons désormais la mise à jour de plusieurs cadrages réglementaires transversaux. Ces textes, bien que votés annuellement, ont vocation

à être pérennisés afin de n'être soumis à cette commission qu'en cas de modification de fond. Pour l'exercice 2026-2027, des ajustements sont introduits dans les dispositions générales régissant les règles de progression et les M3C des diplômes de Licence, Licence professionnelle, Master et Diplôme d'Ingénieur.

La majeure partie des modifications relève d'une reformulation formelle de certains passages afin d'en clarifier la lecture, sans en modifier la substance juridique. Ces évolutions intègrent les dernières prescriptions du cadrage national (MoF). Ainsi, les textes actent formellement la structuration de notre offre de formation en blocs de connaissances et de compétences (BCC), ce qui n'était pas explicité dans les versions antérieures. Les règles précisent désormais qu'un semestre d'études doit réglementairement comporter un minimum de 4 unités d'enseignement (UE) lorsqu'aucun stage n'y est adossé.

Concernant le curseur de la note seuil applicable aux UE en Licence, le cadrage est assoupli : la note plancher pourra être fixée par les équipes pédagogiques dans une fourchette comprise entre 7/20 et 10/20, abandonnant la règle rigide qui la fixait strictement à 7/20, conformément au retour d'expérience du cadrage national. Enfin, un nouveau tableau de répartition des crédits ECTS est intégré pour encadrer la place des enseignements non disciplinaires au sein des cursus.

Pour chacun de ces quatre cadrages, les dispositions relatives au Régime Spécial d'Études (RSE) ont été réécrites. La rédaction précédente s'avérait défectueuse et n'englobait pas de manière satisfaisante l'intégralité des profils étudiants éligibles aux aménagements de scolarité ; cette mise à jour sécurise leurs droits juridiques.

Dans la diapositive suivante dédiée aux cycles de Licence et de Master, de nouvelles directives sont introduites concernant la délivrance des diplômes intermédiaires que sont le DEUG et la Maîtrise. L'objectif de la gouvernance est de rationaliser la production matérielle de ces parchemins hors système LMD, sans pour autant en interdire l'accès. Désormais, l'édition formelle du DEUG (à l'issue de la L2) ou de la Maîtrise (à l'issue du M1) sera réservée aux étudiants confrontés à une obligation administrative impérieuse, ou à ceux qui interrompent définitivement leur cursus universitaire avant l'année diplômante et souhaitent valoriser leur mi-parcours. Dès lors qu'un étudiant valide sa Licence ou son Master, la délivrance du parchemin terminal rend caduque la nécessité de retirer les diplômes intermédiaires.

Cette mesure est rendue nécessaire par la charge de travail disproportionnée imposée au Bureau des diplômes. Cette structure, qui ne compte que trois agents, fait face à un volume considérable de demandes simultanées (Licence et DEUG, ou Master et Maîtrise).

M. THAUVRON : Cela relève parfois d'une certaine nostalgie administrative des usagers.

Mme BENOIST : C'est exact. Or, le système LMD ayant estompé la valeur d'usage du DEUG et de la Maîtrise, la production d'une attestation officielle de réussite de la deuxième année de Licence ou de la première année de Master s'avère juridiquement suffisante pour faire valoir ses droits auprès des tiers. Néanmoins, si un organisme tiers ou une administration exige réglementairement la production du diplôme physique pour valider un dossier, l'établissement procédera évidemment à sa délivrance, conformément à la formulation retenue dans le nouveau cadrage.

Pour le cas spécifique de la Licence professionnelle, nous avons supprimé la clause qui subordonnait l'obtention du diplôme à une note minimale ou à une moyenne spécifique obtenue aux stages ou aux projets tutorés. Cette contrainte n'est plus obligatoire au niveau national depuis l'arrêté de 2019 régissant la Licence professionnelle. Cela n'interdit pas aux équipes pédagogiques qui le souhaitent de maintenir cette exigence au sein de leurs règlements locaux, mais elle disparaît du cadrage général de l'université. Enfin, concernant le diplôme d'ingénieur, les modifications se limitent à de légères reformulations stylistiques et à l'harmonisation du RSE, le texte ayant fait l'objet d'une refonte globale l'année dernière en concertation avec la direction de l'EPISEN.

M. THAUVRON : Je vous remercie, Joanna. Y a-t-il des questions ? (*Aucune opposition n'étant constatée, il est procédé au vote*). Les modifications de cadrage sont adoptées à l'unanimité.

4.4 Examen de la campagne pour les Diplômes universitaires (DU), les Certificats d'Université (CU) et les Diplômes Interuniversitaires (DIU) – 3e vague

M. THAUVRON : N'étant pas Mme Sanja DULIC, actuellement retenue à Duisbourg dans le cadre des groupes de travail de l'alliance Aurora, j'assurerai la présentation de ce point consacré à la campagne des Diplômes universitaires. À l'instar des vagues précédentes, nous soumettons à votre arbitrage des propositions de création, de renouvellement ou de prolongation de maquettes.

Au chapitre des créations, d'importants dossiers émanent de l'INSPÉ en partenariat avec l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH). Le premier concerne la création d'un DU « Préparation aux concours » de niveau Bac+3. Ce cursus s'adresse en priorité à un public engagé dans un parcours de reconversion professionnelle ou justifiant déjà d'une activité. Il se décline en deux parcours distincts : d'une part, la préparation au concours de Conseiller Principal d'Éducation (CPE) et, d'autre part, la préparation au Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles (CRPE).

L'INSPÉ propose également la création d'un DU axé sur la préparation aux concours de l'enseignement du second degré (CAPES), affichant un volume horaire d'environ 100 heures. Les maquettes antérieures oscillaient entre 100 et 152 heures de formation. Les détails de ces maquettes ont été déposés sur l'espace SharePoint. Ces diplômes sont construits en partenariat avec l'UFR LLSH, l'UFR Sciences et Technologie, ainsi qu'avec l'Université Paris Cité pour les options de Chimie et de Biologie.

M. BASSAGLIA : Yann BASSAGLIA, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie. J'ai une question concernant ces deux diplômes. En parcourant les documents de présentation, je note que l'option « Sciences de la Vie et de la Terre » (SVT) est explicitement mentionnée dans le texte d'introduction, mais qu'elle disparaît ensuite des options d'ouverture prévues dans le corps du DU. Je m'étonne de cette discordance.

M. THAUVRON : Il s'agit vraisemblablement d'une coquille de rédaction. Je précise que la liste officielle affiche 13 options. Je cède la parole à M. Sébastien COMPÈRE-VISSÉ pour le compte de l'INSPÉ.

M. COMBESCOT : Sébastien COMBESCOT, Directeur adjoint de l'INSPÉ. Il s'agit effectivement d'une erreur matérielle dans le document d'information. Initialement, le projet prévoyait une mutualisation élargie avec plusieurs composantes, dont l'UFR LLSH et l'UFR Sciences et Technologie. Cette orientation a finalement été abandonnée en cours de route. Par un copier-coller malheureux, la mention de ce partenariat est restée dans le texte de présentation, mais l'option SVT ne fait pas partie des parcours que nous ouvrons cette année.

M. BASSAGLIA : J'aurais souhaité être formellement informé de la structure de ce DU, n'ayant reçu aucune communication en amont de cette séance.

M. THAUVRON : Le parcours n'est donc pas créé au sein de ce diplôme ?

M. BASSAGLIA : Il ne l'est pas, mais le DU général va être acté par notre vote. Je trouve regrettable d'apprendre en séance de CFVU l'interruption d'un partenariat historique qui fonctionnait depuis de nombreuses années.

M. THAUVRON : Les discussions ne sont pas rompues pour les exercices futurs. Sébastien, souhaitez-vous apporter des précisions ?

M. COMBESCOT : Pour expliciter la genèse de ce dossier, nous avons sollicité l'ensemble des collègues intervenant au sein des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation). Le point de blocage réside dans le fait que certains parcours de Master MEEF n'ont pas formalisé le choix d'ouvrir le dispositif pour l'exercice en cours. Il s'agit d'une phase transitoire et expérimentale ; aucune porte n'est définitivement fermée.

Lors de nos réunions de coordination, chaque équipe pédagogique s'est positionnée au regard de ses contraintes de ressources humaines et du public visé. Pour le parcours SVT, les enseignants ont exprimé le souhait de concevoir une structure de préparation distincte, en dehors de ce dispositif mutualisé. La philosophie du DU présenté aujourd'hui est d'optimiser les moyens en mutualisant un volume significatif d'heures d'enseignements généraux, afin de réduire la part des heures de préparation purement disciplinaires, plus coûteuses. Face à cette orientation, l'équipe de SVT a préféré conserver une stratégie propre avec sa faculté d'origine. Nous avons pris acte de cette décision sans qu'il n'y ait d'hostilité, le refus portant sur le modèle de mutualisation et non sur le principe même d'une offre de DU.

M. THAUVRON : La proposition globale demeure substantielle avec 13 options ouvertes, chacune étant soumise à des seuils minimaux d'effectifs pour être activée.

M. COMBESCOT : C'est un pari organisationnel, car nous évoluons dans une incertitude totale liée à la mise en œuvre de la réforme nationale de la formation des enseignants. Nous proposons un cadre flexible permettant à chaque parcours de s'engager s'il le souhaite. Si une option ne recueille qu'une seule candidature, elle n'ouvrira pas à la rentrée. Le cadre validé aujourd'hui offre simplement la souplesse nécessaire pour s'adapter au marché.

M. THAUVRON : L'établissement adopte ici une démarche d'analyse de la demande ; nous mesurerons la réponse des usagers face à cette nouvelle offre.

Le dossier suivant émane de l'UFR LLSH. Il s'agit également d'un DU de préparation au CAPES, mais qui s'adresse à un public distinct : non pas des profils en reconversion professionnelle comme le projet précédent, mais des étudiants inscrits en Licence 3 souhaitant anticiper la préparation du concours.

Le projet affiche des volumes horaires différenciés selon les disciplines. Les parcours d'Anglais, d'Espagnol, de Lettres et de Philosophie, qui correspondent à des concours non disciplinaires, affichent une structure resserrée. À l'inverse, le parcours Histoire-Géographie bénéficie d'un volume horaire renforcé en raison de son caractère bidisciplinaire, l'objectif étant d'assurer une remise à niveau en géographie pour les historiens, et réciproquement. Mme Élisabeth VIALLE, souhaitez-vous intervenir pour le compte de la composante ? Non, les éléments sont complets. Nous pouvons passer au vote de ces propositions.

Mme VIALLE : Je n'ai pas d'éléments significatifs à ajouter au volet pédagogique. Concernant l'équilibre budgétaire de ces formations, les volumes financiers qui étaient historiquement alloués aux anciennes structures de préparation en LLSH sont intégralement réaffectés à la mise en œuvre de ces nouveaux DU. Cette reconfiguration permet de financer les nouveaux parcours et d'accompagner au mieux nos étudiants dans leur préparation aux épreuves d'accès, en complément des enseignements transversaux partagés avec les autres parcours de l'établissement.

M. THAUVRON : Les prévisions d'effectifs affichées dans les dossiers me semblent particulièrement ambitieuses.

Mme VIALLE : Ces projections s'appuient fidèlement sur les effectifs constatés cette année au sein des modules transitoires. Nous avons déjà adapté l'organisation de nos enseignements en fonction des orientations et des enveloppes de postes ouvertes par le ministère de l'Enseignement supérieur. Les chiffres avancés correspondent donc à la réalité des flux d'étudiants accueillis au sein des structures que nous avons aménagées grâce à ces financements.

M. BASSAGLIA : Au niveau ministériel, une dotation d'urgence de 60 heures de cours avait été annoncée pour financer spécifiquement la mise en place de ces modules de préparation en Licence 3. Ces enveloppes ont-elles été effectivement déléguées à l'établissement à cette date ?

M. THAUVRON : Je vous invite à interpeller le Vice-président en charge des questions financières lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration. Pour ma part, je ne dispose pas d'éléments de réponse précis sur l'état de cette délégation de crédits. Pour clore le volet des créations, les documents mentionnent un DU rattaché à l'EUR Live, désigné de manière incorrecte sous l'intitulé « *Graded Program Alive* ». Ce cursus est officiellement baptisé « *Live* », le cadrage institutionnel des *graded programs* n'étant pas encore finalisé par les instances de l'université. Ce diplôme s'inscrit dans la continuité des structures de formation de l'EUR Live, mais dans une version révisée, totalisant 180 heures d'enseignements. Une part importante des enseignements sera dispensée en distanciel, l'équipe pédagogique s'appuyant sur la réutilisation des capsules numériques et des contenus multimédias d'ores et déjà développés.

Au chapitre des renouvellements, la commission a examiné plusieurs demandes de reconduction de DU et de DIU. Je ne procéderai pas à leur énumération exhaustive : ils concernent l'INSPÉ, l'UFR de Santé ainsi que quatre diplômes rattachés à l'IAE.

L'ensemble de ces dossiers a reçu un avis favorable de la Commission des Diplômes d'Université (CDU).

En complément, des demandes de prorogation de maquettes ont été déposées. Ces procédures d'urgence sont appliquées lorsque l'instruction administrative des dossiers n'a pu être finalisée dans les délais requis, afin de ne pas bloquer les inscriptions des usagers à la rentrée. Sont concernés les DU destinés aux fonctionnaires stagiaires de l'INSPÉ. Pour ces parcours, le recours à la prorogation est motivé par la complexité liée à la mise en œuvre de la réforme nationale des concours, qui engendre des volumes horaires extrêmement disparates d'un diplôme à l'autre. Enfin, nous examinons la prorogation des anciens DU de « Préparation aux concours du second degré », qu'il convient de ne pas confondre avec les structures de création présentées en début de séance. M. Sébastien COMBESCOT va nous expliciter la distinction technique entre ces deux offres.

M. COMBESCOT : Ce dossier concerne les anciennes structures de préparation aux concours, destinées spécifiquement aux candidats qui se présenteront pour la dernière fois aux épreuves nationales calées sur le niveau Master 2. Ces DU « Prépa concours » s'adressaient aux étudiants qui, bien qu'ayant validé leur seconde année de Master (M2), avaient échoué aux épreuves du concours et souhaitaient bénéficier d'un cadre universitaire pour formaliser une nouvelle tentative. Ces parcours sont prorogés pour une ultime année universitaire, après quoi ils seront définitivement fermés au profit de notre nouvelle offre.

M. THAUVRON : Je vous remercie pour cette clarification. Y a-t-il des observations sur ce volet consacré aux DU, CU et DIU ?

Mme FAURE : Joëlle FAURE, représentante du SCUIO-BAIP. Au titre de l'orientation et de l'information des publics, je souligne que la lecture globale du tableau en ligne annexé au document s'avère particulièrement complexe. Bien que nous puissions télécharger le document récapitulatif de l'ensemble des formations, l'arborescence actuelle rend le travail d'analyse difficile pour nos services. Il serait souhaitable que la présentation de l'offre de l'INSPÉ adopte une structuration claire par type de public et par profil d'accès, afin de faciliter l'orientation des candidats.

M. THAUVRON : C'est une remarque pertinente concernant la lisibilité de notre offre de formation. Sébastien, les services de l'INSPÉ travaillent-ils sur ce point ?

M. COMBESCOT : Je remercie Joëlle FAURE pour cette remarque de bon sens. Nos services sont pleinement conscients de ces difficultés de navigation. Un chantier de refonte de nos supports de communication et des pages internet de l'INSPÉ est en cours, afin de proposer une arborescence structurée par profil d'utilisateur.

M. THAUVRON : Parfait, nous procédons au vote sur l'ensemble de ces propositions de création, renouvellement et prorogation de DU, CU et DIU. *Qui vote contre ? Qui s'abstient ?* Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

4.5 Examen de l'annexe relative au projet d'arrêté d'accréditation de la nouvelle offre de formation

M. THAUVRON : Le point suivant concerne la validation de l'annexe technique relative au projet d'arrêté d'accréditation de notre nouvelle offre de formation. Les orientations générales de cette offre ont d'ores et déjà été validées par cette commission lors de nos précédentes séances. Les modifications soumises aujourd'hui se limitent à des ajustements de forme et à des rectifications d'erreurs matérielles décelées lors des dernières navettes de contrôle menées avec les composantes.

Le premier ajustement concerne l'IEP de Fontainebleau : la mention de Master « Études européennes et internationales » avait été rattachée par erreur au domaine Droit, Économie, Gestion (DEG) en raison de sa coloration en sciences politiques. Après arbitrage, la mention est officiellement réintégrée au sein du domaine Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (SHS).

La seconde modification concerne l'UFR LLSH et porte sur la nouvelle mention de Master « Géographie, aménagement, environnement et développement ». La version initiale du texte mentionnait une coaccréditation exclusive avec l'Université Gustave Eiffel (UGE) via l'Institut de l'Urbanisme de Paris. L'annexe est complétée pour intégrer formellement les autres établissements partenaires associés à ce cursus, à savoir l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Université Paris Cité et l'Université Paris-Nanterre.

Les tableaux récapitulatifs complets ont été déposés sur l'espace SharePoint. Ils ont fait l'objet d'une relecture et d'un pointage rigoureux par l'ensemble des composantes concernées. S'il n'y a pas de demande de clarification, je mets cette annexe rectificative aux voix. *Qui vote contre ? Qui s'abstient ?* L'annexe à l'arrêté d'accréditation est adoptée à l'unanimité.

4.6 Présentation de la liste des Primes de Responsabilité Pédagogique (PRP) 2026-2027 pour les enseignants du second degré et les hospitalo-universitaires

M. THAUVRON : Le dernier point inscrit à notre ordre du jour concerne la gestion des ressources humaines, avec la présentation de la liste des bénéficiaires des Primes de Responsabilité Pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2026-2027, au titre des enseignants du second degré et des personnels hospitalo-universitaires. La direction des ressources humaines n'ayant pu se joindre à nous, j'assurerai la présentation de ce dossier.

La procédure requiert un vote en deux temps bien distincts. Dans un premier temps, notre commission se prononce en formation plénière sur le cadre réglementaire et les principes généraux d'attribution du dispositif. Immédiatement après ce vote, les invités, les représentants des personnels BIATSS et les représentants des usagers quitteront la salle. La commission siègera alors en formation restreinte, exclusivement composée des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, pour examiner et voter la liste nominative des bénéficiaires.

Le principe de la PRP est simple. Les dispositions réglementaires du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (Rifseep/RIPEC) ne s'appliquent pas aux enseignants du second degré (PRAG, PRCE) ni aux personnels hospitalo-universitaires. Afin de valoriser leurs charges de coordination et leurs responsabilités de gestion de diplômes, l'établissement leur alloue une compensation financière sous forme de primes, en lieu et place d'heures complémentaires. Les bénéficiaires disposent de la faculté de convertir tout ou partie de cette dotation financière en décharges de

service, afin d'alléger leur temps d'enseignement au profit de leurs missions pédagogiques.

Y a-t-il des observations sur le principe général de ce dispositif ? (*Aucune opposition n'étant formulée, il est procédé au vote*). Le cadre général d'attribution des PRP est validé à l'unanimité.

(Clôture de la séance plénière et transition vers un comité réduit aux enseignants)

M. THAUVRON : Avant de basculer en formation restreinte et de saluer nos collègues qui s'appêtent à quitter la séance, je cède la parole à Mme Émilie FRENKIEL pour une annonce institutionnelle.

Mme FRENKIEL : Je souhaite informer l'ensemble des membres de cette commission qu'à l'issue de notre prochaine séance de CFVU, programmée le vendredi 12 juin prochain, la gouvernance organise un moment de convivialité ouvert à toutes les composantes. Cet événement sera articulé autour d'une représentation de théâtre-forum consacrée à la problématique de la gestion du temps au sein de l'institution universitaire.

Les scènes de cette pièce ont été écrites et construites en collaboration avec une étudiante, une enseignante-chercheuse et un agent de la filière administrative, afin de refléter fidèlement le quotidien de nos différentes communautés. Nous souhaitons que ce moment soit l'occasion d'un débat ouvert et partagé avec l'ensemble des élus sur ces enjeux de conditions de travail. Un déjeuner sera offert à tous les participants. La séance de la CFVU se tenant en matinée, je vous invite à inscrire dès à présent ce rendez-vous dans vos agendas respectifs afin que nous puissions échanger autour de ces questions essentielles.

M. THAUVRON : Je vous remercie, Émilie, pour cette initiative.

La séance plénière est officiellement levée à 16 heures 06. Les invités ainsi que les représentants des collèges BIATSS et Usagers quittent la salle.